

# PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne



## Comité syndical du 26 septembre 2023

Salle Polyvalente

A Gouilles à 9H30

Sous la présidence de M. Jean-Pierre LASSERRE

Président

## Procès-Verbal de Séance du comité syndical

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du dernier compte-rendu/ PV
- Décisions prises depuis le dernier comité syndical

### Administration générale

- Recours contrat d'apprentissage 2023 Mise à jour
- Recrutement d'un agent pour accroissement d'activité
- DM n°2 : virements de crédits
- Analyse financière 2018-2024

### Développement territorial

#### GPECT :

- Plan de financement GPECT 2023
- Lancement projet hébergement saisonnier, apprentis et alternants

#### PAT :

- Plan de financement actualisé 2023-2024

#### PATRIMOINE :

- Jeu de pays : fixation prix de vente
- Perspectives

### Questions diverses

- Actualités Fonds Européens

**Les membres présents, excusés ou absents étaient les suivants :**

**Membres titulaires présents:**

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, CARON Christophe, BOUYSSOU Jean, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, SIMONET Alain, PEYRICAL René, TEULIERE Jean-Michel

**Membres suppléants présents:**

Marie-Christine NACRY, Régis VAN NIEUWENHUYSE, Hervé ROUANNE, Philippe LEYMAT

**Membres titulaires excusés :**

GALINON Eric, GERMANE Nelly, SALLARD Jean-Basile, GENTILHOMME Mathieu, TRASSOUDAIN Bernard, CHARLOT Michel, CANARD Francis, LISSAJOUX Christophe, CAYRE Dominique, LONGUEVILLE Philippe, LEJEUNE Catherine, LAFON Francis

**Membres titulaires absents :**

LHERM Michel, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis, REYNAL Bernard, CLAVIERE Hervé, CHASTAINGT France.

**QUORUM : atteint (16 sur 30)**

Ouverture de la réunion à 9H40 avec remerciements du Président

**Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur le Président invite l'assemblée à désigner en son sein un secrétaire de séance.

Régis VAN NEUWENHUYSE est désigné secrétaire de séance sur sa proposition.

**Approbation du dernier compte-rendu du comité syndical**

Présentation et proposition de validation du compte-rendu du dernier comité syndical du 26 mai 2023 par les membres du comité syndical.

*Résultat du vote : Unanimité*

## Décisions du Président prises depuis le dernier comité syndical

Décision numéro	Objet	Observations
2023-5	Prestation animation Classe Patrimoine	Prestataire: Maison de l'Eau et de la Pêche Animation ½ journée 106,90 € TTC
2023-6	Accompagnement passage M57	Prestataire: BERGER LEVRAULT 840 € TTC
2023-7	Conception et réalisation Jeu de Pays Vallée de la Dordogne Corrèzienne	Prestataire: Editions BORDIER 24 000 € TTC
2023-8	Plan de communication de valorisation du PAT	Prestataire: OPALINE Affiches, flyers, Roll-up et dépliants 1 601,40 € TTC
2023-9	Entretien véhicule 208	Prestataire: PEUGEOT Tressol-Chabrier Pneus et enjoliver 247,64 € TTC
2023-10	Etude logistique PAT	Prestataire: CERESCO Etude de faisabilité plateforme logistique 45 525 € TTC
2023-11	Modification branchement électrique BIT Collonges	Prestataire: ENEDIS Déplacement branchement 1 234,80€ TTC
2023-12	Impression Flyers Jeu de Pays	Prestataire: OPALINE Flyers 100 € TTC
2023-13	Campagne publicitaire radio Jeu de Pays	Prestataire: RADIO VICOMTE 72 € TTC

### **DELIBERATION 2023-25 : Annule et remplace délibération 2022-29 Recours au contrat d'apprentissage pour le recrutement d'un chargé de mission valorisation du patrimoine**

*Vu* le code général des collectivités territoriales,

*Vu* le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D.6271-1 à D 6275-5,

*Vu* la délibération du Conseil Syndical du 3 octobre 2022 relative au recours au contrat d'apprentissage pour le recrutement d'un chargé de mission valorisation du patrimoine,

Considérant la candidature de Mme Elisa TREMOUILLE qui a été retenue et le calendrier de sa formation en Master II Valorisation du Patrimoine, au sein de l'Université de Limoges,

Le Président rappelle qu'il a été proposé et validé le 3 octobre dernier en comité syndical le recours au contrat d'apprentissage pour le recrutement d'un chargé de mission valorisation du patrimoine.

Il convient néanmoins de corriger la période du contrat d'apprentissage que n'était que prévisionnelle à ce stade en l'absence de choix définitif du candidat.

Date de début : 01/11/2022

Date de fin : 30/10/2023

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** de :

- **CONCLURE** un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Maître d'apprentissage	Fonction de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation (contrat d'apprentissage)
Coordinatrice du PETR	Chargé de mission valorisation du patrimoine	MASTER Valorisation du patrimoine	01/11/2022 30/10/2023

VOTE A L'UNANIMITE

### **DELIBERATION 2023-26 : Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la commercialisation du Jeu de pays Vallée de la Dordogne Corrézienne dont la livraison est prévue pour fin octobre,

Cet agent assurera des fonctions de chargé de mission Patrimoine à temps complet

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 mois allant du 31 octobre au 30 novembre inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 444 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité
- 
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision et à mener à bien cette affaire.

VOTE A L'UNANIMITE

### **INFORMATION CREATION DU SITE INTERNET DU PETR**

[www.valleedordogne.org](http://www.valleedordogne.org)

*Présentation du site et de sa structure à l'écran*

*Mise en ligne la veille, référencement Google en cours.*

*Prestation réalisée par l'intermédiaire de La Montagne centre-France et NET 15*

## DELIBERATION 2023-27 : Décision modificative n° 2 – Budget principal

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14

Vu la délibération n°2022-4 du conseil syndical en date du 6 mars 2023 approuvant le Budget Primitif,

Monsieur le Président rappelle que sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution de l'exercice budgétaire en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits afin de prendre en compte l'obligation de remboursement d'un trop perçu de la DREETS concernant le financement du poste et actions GPECT 2022.

En effet, les dépenses ont été largement inférieures au plan de financement prévisionnel et les subventions avaient été versées en intégralité.

Il convient donc d'apporter les modifications suivantes :

Chapitre	Compte	Montant BP 2023	Montant Décision Modificative	DM
FONCTIONNEMENT DEPENSES				
022- Dépenses imprévues	022- Dépenses imprévues	30 000 €	-7 341.04 €	22 658.96 €
67- Charges exceptionnelles	673 – Titres annulés (sur exercice antérieur)	1041.00 €	+ 7 341.04 €	8 382.04 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES			0 €	

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la présente décision modificative  
**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ces décisions et à mener à bien cette affaire.

*VOTE A L'UNANIMITE*

## ANALYSE FINANCIERE 2018-2024

*Présentation de l'analyse financière réalisée en interne (cf support de réunion)*

*Section de fonctionnement :*

- *Un excédent reporté en baisse depuis 2021*
- *Hausse des dépenses croissante depuis 2018*
- *Hausse du produit de la Taxe de Séjour*
- *Hausse des dépenses du service Développement Territorial car augmentation des missions traitées*
- *Présentation des différents tableaux*

*Gérard LAVASTROU : « la présentation de cette analyse ne lui paraît pas claire et doit être précisée en fonction de la présentation analytique par services. Il faut se mettre à la place des élus qui ne participent pas au PETR et pour lesquels les missions et le budget du PETR ne sont pas claires. Il faudrait préciser les critères de répartition des participations des COM COM pour chaque service, voir les résultats sur chaque service et procéder à des arbitrages au niveau des COMCOM si besoin. La participation au service tourisme ne doit pas conduire à financer les autres services »*

*Alain SIMONET : « pour le service tourisme il faut regarder précisément combien on dépense par rapport à ce que l'on perçoit »*

*Réponse de Jean-Pierre LASSERRE : « la frontière entre le tourisme et les autres missions est floue car en fait tout est lié, par exemple le Pat, le PAH... »*

*Christian LASSALLE : « en fait il s'agit plutôt de rechercher une solution de financement autres que celle de l'augmentation des participations des COMCOM car elles ne peuvent pas se le permettre. De plus, les actions menées notamment sur le PAH, le PAT, la GPECT ont toutes des incidences sur le tourisme »*

*Vincent ARRESTIER : « il faut faire la comparaison avec le budget d'une commune qui a un BP et des budgets annexes, là ce n'est pas le cas il y a un seul budget principal donc tout est lié. Il est nécessaire de revoir prochainement les compétences confiées au PETR ainsi que le budget alloué. »*

*René PEYRICAL : « une présentation tutorielle permettrait de mieux comprendre. »*

*Philippe LEYMAT fait part du fait que lors de l'AG de l'UMIH, il a été fortement remonté le mécontentement des professionnels qui souhaiteraient percevoir une partie de la Taxe de séjour.*

*Impossible car pas de base légale. Le produit de la TS est reversé à l'OTVD.*

*Attention aux mauvais payeurs et ceux qui ne déclarent pas, cela impacte le produit !*

Section d'investissement :

- Hausse des dépenses sur 2023 avec les travaux du BIT de Collonges
- Retour à un excédent sur 2024.

## **PAT**

- Synthèse du **diagnostic de précarité alimentaire** réalisé par Antoine Carnot, stagiaire.

Prise de conscience de l'assemblée qu'il s'agit d'un phénomène bien présent sur le territoire mais peu visible.

On peut déplorer le manque de coordination de l'ensemble des structures œuvrant sur le sujet.

*Sébastien Duchamp : le parc agricole communal va conclure un accord avec Secours Populaire et Croix Rouge concernant le surplus de production*

Il faut proposer des actions concrètes

- **Etude de création d'une plateforme logistique**

Prestataire / CERESCO pour un montant total avec option de 45 225 € TTC.

Présentation du contenu de l'étude, du phasage et informations sur les réunions à venir

- Le 18/10 matin COPIL à Beaulieu sur Dordogne
- Le 18/10 AM : réunion technique à Beaulieu
- Le 19/10 matin : réunion technique à Beynat
- Le 19/10 AM : réunion technique à Meyssac
- Le 20/10 matin : réunion technique à St Privat
- Le 20/10 AM : réunion technique à Argentat sur Dordogne

*Vincent ARRESTIER : le phasage de l'étude est important. Il faut se donner le temps. Une plateforme sur chaque COM COM pourrait être envisagée.*

*Philippe LEYMAT : nous avons l'opportunité d'être les 1ers sur le Département où il y a 3 projets dont celui de la Chambre d'Agri et celui du Département. Il faudra faire l'articulation avec ce qui existe déjà et ces projets.*

➤ **Accompagnement restauration collective**

Présentation de l'AMI lancé auprès des communes.

Les communes de Meyssac et d'Argentat seraient intéressées.

*Nicole BARDI expose l'expérimentation menée sur le Département de la Dordogne avec l'association « les pieds dans le plat », prendre contact avec eux.*

*Philippe LEYMAT indique qu'il d'agit de l'intervenant technique d'Interbio. Il indique également que le CD 19 aurait embauché un référent collègues pour travailler sur ces questions, à voir avec Leslie Van Oncem.*

Présentation du plan de financement Animation et actions PAT 2023-2024.

### **DELIBERATION 2023-29 Modification du Plan de financement des actions 2023-2024 du Projet Alimentaire Territorial de la Vallée de la Dordogne Corrézienne**

Depuis 2020, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne a mis en place une démarche collective, d'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), pour engager des actions en faveur de l'alimentation locale, de l'agriculture et de la restauration hors-domicile. Ce PAT répond à des enjeux en matière d'alimentation, d'économie, de préservation patrimoniale, environnementale et de la santé. Il permet d'engager une dynamique sur le territoire Vallée de la Dordogne Corrézienne et de définir un plan d'actions multi partenarial. La définition de la stratégie s'est appuyée sur un diagnostic partagé ainsi qu'un temps de concertation avec les acteurs locaux.

Un plan d'actions opérationnel, porté par le PETR, est en cours pour mobiliser rapidement les partenaires et cibles du projet et favoriser cette émergence. Les actions envisagées sont de trois types : des **actions d'études** ; des **actions de mise en réseau** pour fédérer les acteurs concernés et faire émerger une ambition commune ; et des **actions de valorisation** du projet afin de promouvoir le système alimentaire local (les acteurs, les productions, les produits, les circuits-courts...).

Plans de financement prévisionnel de l'animation (du 01/01/2023 au 31/12/2023) et des actions (juin 2023 – septembre 2024) du PAT de la Vallée de la Dordogne Corrézienne :

<b>Plan de financement prévisionnel corrigé Animation PAT 2023 (01/01/2023-31/12/2023)</b>				
<b>Dépenses prévisionnelles TTC</b>		<b>Financeurs publics</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Recettes prévisionnelles</b>
<b>Salaire chargé 1 ETP chargé de mission Agriculture</b>	<b>38 000,00 €</b>	<b>Programme FEDER OS5 2023-2027</b>	40,00 %	15 200,00 €
		<b>Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine</b>	40,00 %	15 200,00 €
		<b>Autofinancement PETR</b>	20,00 %	7 600,00 €

Indemnité de stage réalisation diagnostic précarité alimentaire (juin à septembre)	2 000,00 €	Programme FEDER OS5 2023-2027	80,00 %	1 600,00 €
		Autofinancement PETR	20,00 %	400,00 €
Coûts indirects (15% des frais salariaux chargés)	6 000,00 €	Programme FEDER OS5 2023-2027	80,00 %	4 800,00 €
		Autofinancement PETR	20,00 %	1 200,00 €
Frais de mission	500,00 €	Programme FEDER OS5 2023-2027	80,00 %	400,00 €
		Autofinancement PETR	20,00 %	100,00 €
Total Dépenses prévisionnelles	46 500,00 €	Total aides publiques	80,00 %	37 200,00 €
		Total autofinancement PETR	20,00 %	9 300,00 €
		Total Recettes prévisionnelles	100,00 %	46 500,00 €

**Plan de financement prévisionnel corrigé  
Actions PAT juin 2023 – septembre 2024**

Dépenses prévisionnelles TTC		Financeurs publics	Taux d'intervention	Recettes prévisionnelles
Prestation de service Accompagnement restauration collective	18 000,00 €	Programme FEADER-LEADER 2023-2027 (HT)	80,00 % (HT)	12 000,00 €
		Autofinancement PETR (HT)	20,00 % (HT)	3 000,00 €
Prestation de service Etude de faisabilité Plateforme de logistique simplifiée	45 225,00 €	Etat - Banque des Territoires	11,00 %	4 974,75 €
		Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	50,00 %	22 612,50 €
		Conseil Départemental de la Corrèze	19,00 %	8 520,00 €
		Autofinancement PETR	20,00 %	9 117,75 €
Prestation de service Réédition de l'annuaire des producteurs 2024	3 600,00 €	Programme FEADER-LEADER 2023-2027 (HT)	80,00 % (HT)	2 400,00 €
		Autofinancement PETR (HT)	20,00 % (HT)	600,00 €
Prestation de service Création de supports de communication (modification du coût délibéré le 03/10/2022)	1 601,40 €	Programme FEADER-LEADER 2023-2027 (HT)	80,00 % (HT)	1 125,60 €
		Autofinancement PETR (HT)	20,00 % (HT)	281,40 €
<b>Total Dépenses prévisionnelles</b>	<b>68 426,40 €</b>	<b>Total aides publiques</b>	<b>76,00 %</b>	<b>51 632,85 €</b>

		Total autofinancement PETR (HT)	6,00 %	3 881,40 €
		Total autofinancement PETR (TTC)	18,00 %	12 912,75 €
		Total Recettes prévisionnelles	100,00 %	68 426,40 €

A noter qu'il est proposé au Comité Syndical de recruter un stagiaire sur une période de 3 mois afin d'effectuer la mission de réalisation d'un diagnostic sur la précarité alimentaire.

Après avoir délibéré le Comité syndical DECIDE de :

- **VALIDER** la démarche et les propositions,
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter des demandes de subventions auprès du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Conseil Départemental de la Corrèze,
- **AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **INSCRIRE** les crédits correspondants au budget,
- **CHARGER** Monsieur le Président de conduire le projet de PAT.

*VOTE A L'UNANIMITE*

## **EMPLOI-COMPETENCES**

### **DELIBERATION 2023-28 ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT 2023 – GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES TERRITORIALES**

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) est une démarche de gestion anticipative des ressources humaines. Elle répond à l'évolution des emplois, des métiers et des compétences, en considérant les évolutions démographiques, technologiques, réglementaires et économiques. Le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne porte cette démarche et a élaboré, en partenariat avec les acteurs du territoire, un plan d'actions stratégique sur plusieurs années en faveur de l'emploi.

- **Les enjeux identifiés dans le diagnostic de GPECT :**
  - Susciter un attrait pour le territoire et des candidatures adaptées aux besoins des employeurs
  - Faciliter les recrutements
  - Soutenir la qualification de la main d'œuvre locale
  - Encourager les dynamiques collectives

- Les actions passées ou en cours
  - **2021 : validation du plan d'actions 2022-2024**
    - 4 axes stratégiques - 10 objectifs
  - **2022 : lancement du plan d'actions et organisation des instances**
    - Job Dating "recrutements d'été"
    - Participation aux événementiels emploi sur le territoire : forum alternance, forum des Métiers, marché de l'emploi
    - Enquête sur l'hébergement des "stagiaires-alternants-saisonniers" par le biais d'un stage
  - **2023 : reprise et relance des actions**
    - Reconduction du Job Dating "recrutements d'été"
    - Participation aux événementiels emploi-formation et attractivité
      - Forum alternance
      - « Venez vivre en Corrèze »
      - Forum emploi et actions d'attractivité
    - Construction de l'offre d'hébergement flexible pour le public "stagiaire-alternant-saisonnier" et expérimentation sur le bassin d'emploi de Beaulieu-sur-Dordogne
      - Internat
      - Aire d'accueil
      - Meublé chez l'habitant et propriétaires bailleurs
      - Logements vacants
    - Favoriser la mise en réseau et la circulation de l'information au sein des entreprises

La feuille de route 2023 s'inscrit à la fois dans la continuité avec la reconduction d'opérations engagées en 2022, et dans l'innovation avec de nouvelles actions pour faire face à certains freins dans l'accès à l'emploi, aux enjeux d'attractivité, à la professionnalisation des TPE et petites PME en gestion des Ressources Humaines.

- **Moyens alloués**

Prise de poste en Février 2023

Natures des dépenses	Dépenses prévisionnelles	Financeurs	Recettes prévisionnelles	
	€		€	%
<b>Animation</b>				
Chargée de mission salaire chargé : 1 ETP sur 10,5 mois	35 000,00 €	Région (40% des frais salariaux)	14 000,00 €	33
Coûts indirects soit 15% du salaire	5 250,00 €	FEDER	19 778,18 €	47

Frais de missions (déplacements)*	1 500,00 €			
Communication Job Dating "recrutements d'été" : banderoles, affiches et flyers	472,72 €	Autofinancement PETR	8 444,54 €	20
<b>Sous-total dépenses prévisionnelles</b>	<b>42 222,72 €</b>	<b>Sous-total aides publiques (80%)</b>	<b>42 222,72 €</b>	

\* principalement induits par :

Formation CNER/Région des développeurs territoriaux - 4 jours du 11 au 13 octobre 2023 - Angoulême

Opération d'attractivité "Venez vivre en Corrèze" - 24 et 25 novembre 2023 - Paris maison de la Nouvelle Aquitaine

### Il est proposé au Comité syndical de :

- **VALIDER** la démarche et les propositions énoncées ci-dessus,
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel,
- **CHARGER** Monsieur le Président de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne.
- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter des demandes de subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne au titre de l'Approche Territoriale des Fonds Européens.
- **AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **CHARGER** le Président de conduire le projet.

*VOTE A L'UNANIMITE*

*Philippe LEYMAT indique qu'il existait une mise à disposition d'hébergements au niveau du camping de Collonges + logement communal à Meyssac.*

### PATRIMOINE

Présentation du bilan des actions réalisées :

- Livret découverte : de nouvelles écoles à contacter
- Classe Patrimoine : à relancer. Les écoles de Monceaux et Argentat semblent intéressés soit 4 classes au total. Revoir le programme en fonction du projet pédagogique de chacune.

## DELIBERATION 2023-30 Jeu de Pays Vallée de la Dordogne Corrézienne – Plan de financement et prix de vente

Vu la délibération du Conseil Syndical relative à la démarche de valorisation patrimoniale du 26 mai 2023;

Le Président rappelle que le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne, lauréat de l'AMI de l'ANNPP, a conçu par l'intermédiaire de l'entreprise Jeux Bordier, un jeu de société à destination de sa population à des fins de d'appropriation et de valorisation du territoire. A ce titre ? une demande de financement a été sollicitée auprès du programme FEADER pour un montant total de subvention à hauteur de 80% (cf plan de financement ci-dessous).

La commercialisation du Jeu devant être lancée prochainement, le Président propose de fixer le nombre d'exemplaires destinées à la revente, le prix de vente conseillé du Jeu ainsi que le nombre de boîtes qui seront distribuées gratuitement.

Pour rappel, les 1000 boîtes de jeux ont été achetées par le PETR, au prix unitaire de 20 euros HT (soit 24 euros TTC).

Des actions de communication vont être menées dans les semaines à venir afin de faire connaître le Jeu ainsi que les points de revente de celui-ci.

Plan de financement Jeu Bordier			
Dépenses		Recettes	
<b>Achat des jeux</b>		<b>Revente des jeux</b>	
Achat jeu TTC	24 000 €	Ventes collectivités / public	4 500 €
<b>Frais de communication</b>		Ventes magasins	6 000 €
Radios	1 372 €	Ventes OT	750 €
<i>Radio Vicomté</i>	72 €	Ventes hébergeurs	1 500 €
<i>Radio ACX</i>	75 €	Ventes sites touristiques	450 €
<i>France Bleu Limousin</i>	1 225 €	<b>Subventions publiques</b>	
Flyers	100 €	LEADER	16 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 486 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29 200 €</b>
<b>Bénéfices</b>	<b>3 714 €</b>		

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus
- **DE FIXER** :
  - o Un prix de revente unique du jeu à 15 € (service non assujetti à la TVA) aux revendeurs, communes, partenaires...
  - o Un prix public conseillé à 20 € HT, soit 24 € TTC
  - o Le nombre de 120 boîtes destinées à être distribuées gratuitement dans le cadre des actions de promotion et de commercialisation du jeu.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision et à mener à bien cette affaire.

*VOTE A L'UNANIMITE*

Concernant la promotion du jeu, des partenariats avec les radios locales sont envisagées + projets émissions radio

Réunion de lancement devrait avoir lieu le 25 octobre en soirée à la médiathèque d'Argetat

## **FONDS EUROPEENS**

Slide sur le bilan de la programmation 2014-2022. Reliquat d'environ 50 000 €

*Vincent Arrestier déplore que ce reliquat n'ait pas pu servir à financer d'autres projets du territoire.*

Infos sur le changement de gouvernance du CUC pour la nouvelle programmation. Véronique Simbille sera la nouvelle présidente du GAL en remplacement de M. LASSERRE retenu par d'autres obligations.

Communication en préparation auprès des communes.

*Le secrétaire de séance*

Régis VAN NEUWENHUYSE

La séance est levée à 12h00.

*Le Président du PETR*

Jean-Pierre LASSERRE

